

## **DÉCLARATION DES DROITS DU SUJET EXPÉRIMENTAL**

Vous avez été invité à participer en tant que sujet d'une expérience médicale. Avant de décider si vous souhaitez prendre part à l'intervention expérimentale, vous avez le droit de recevoir les informations suivantes :

### ***LA LOI DE CALIFORNIE IMPOSE D'INFORMER LES SUJETS :***

1. De la nature et de l'objectif de l'étude.
2. Des interventions réalisées pendant l'étude et de tout médicament ou dispositif utilisé.
3. Des inconvénients et risques encourus pendant l'étude.
4. Des bienfaits escomptés de l'étude.
5. Des autres possibilités d'interventions, de médicaments ou de dispositifs qui peuvent être utiles et des risques et bienfaits inhérents à ces derniers.
6. De la disponibilité d'un traitement médical en cas de complications.
7. De la possibilité de poser des questions au sujet de l'étude ou de l'intervention.
8. Du droit de se désister de l'étude à tout moment et d'interrompre la participation sans que cela n'ait d'impact sur les soins ultérieurs leur étant fournis dans cet établissement.
9. De l'obligation de recevoir une copie du consentement éclairé de l'étude, daté et signé.
10. Du droit de consentir librement à une participation à l'étude sans recours à la coercition.

---

Signature du Sujet / Parent ou tuteur

---

Date